



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 18309

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la publicité des produits anti-cholestérol. Les produits alimentaires, telles certaines margarines, supposés faire diminuer le taux de cholestérol, s'affichent désormais dans la presse grand public sous forme de publicité. Or la prise en charge de la réduction du taux de cholestérol nécessite un avis médical, s'appuie sur un régime alimentaire adapté et sur une bonne hygiène de vie, mais sûrement pas sur la consommation quotidienne de margarines dont les bénéfices laissent sceptiques les spécialistes. En conséquence, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures afin d'encadrer sérieusement la publicité de ces produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18309

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1767

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)